

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3SAILING

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 356 000 euros
Siège social :** [REDACTED]

RCS QUIMPER 799 722 400

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 31 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six
Le trente et un juillet, à 10 heures,
Au siège social,

La Société HCI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 746 000 euros
Ayant son siège social : [REDACTED]
Immatriculée au RCS de DIJON sous le n°931 278 584
Représentée par son Président Monsieur Julien ROBERT,

Propriétaire de la totalité des 135 600 actions émises par la Société par Actions Simplifiée 3SAILING au capital de 1 356 000 €,

Associée unique de ladite société,

A préalablement rappelé ce qui suit :

Suite à acquisition ce jour de la totalité des 135 600 actions de la SAS 3SAILING la société HCI est désormais associée unique.

A l'issue de cette cession Monsieur Pascal REYMONDET a démissionné de son mandat de Président par la remise en mains propres à la société HCI d'une lettre de démission. Il a demandé à être dispensé du délai de préavis mentionné à l'article 17 des statuts afin que sa démission prenne effet ce jour.

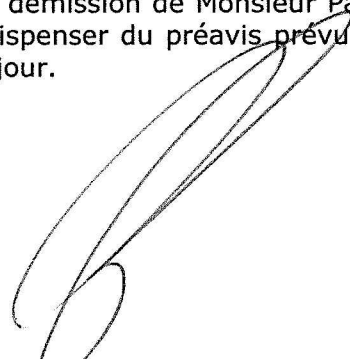
Conformément à l'article 17 des statuts : « *en cas de cessation des fonctions du président de la société, tout associé provoque une décision collective à la seule fin de procéder à son remplacement.* »

A pris la décision suivante portant sur :

- La nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ;
- Les pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Pascal REYMONDET de son mandat de Président, accepte de le dispenser du préavis prévu à l'article 17 des statuts afin que sa démission prenne effet ce jour.



L'associée unique décide de nommer en qualité de Président, en remplacement à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

La Société HCI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 746 000 euros

Ayant son siège social : 5, rue de Mayence 21000 DIJON

Immatriculée au RCS de DIJON sous le n°931 278 584

laquelle déclare, par son représentant, accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

La SAS HCI

Représentée par Monsieur Julien ROBERT

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.